

LE SYSTEME EDUCATIF FRANCAIS

Le système éducatif, acteurs et fonctionnement. Le 1^{er} degré et la compétence partagée. Les problématiques et enjeux en 2011.

Un « système » en ce sens que c'est un ensemble d'institutions, de pratiques, qui se sont progressivement réunies, coordonnées, qui ont évolué pour répondre à des besoins (ceux d'une nation en constitution, d'un pays peuplé qui devint une puissance économique et politique, et selon par conséquent un projet, une recherche de résultats.

En ce sens, c'est bien sûr le projet républicain qui a donné à ce système le principal de son identité, mais on ne peut, au plan historique, ignorer ce qui l'a précédé ni ce qui y est resté d'hétérogène, voire de contradictoire.

Au plan historique, les grandes lois organiques ne surgissent pas du néant

La notion d'instruction obligatoire a été mise en vigueur (sans vocation à l'universalité) sous Louis XIV à l'encontre des protestants

Le concept d'Éducation nationale est issu de la Révolution et de la 1^{ère} République

(Deux projets : Celui de Le Pelletier de Saint-Fargeau, celui de Condorcet), mais on estime (cf ouvrage de Mona Ozouf à partir des registres paroissiaux) qu'à la révolution, environ 50% des français savaient signer de leur nom.

Le préceptorat dans l'aristocratie, les écoles paroissiales dans les villages, les collèges des Frères ou d'autres congrégations, le lycée napoléonien, l'Université depuis le Moyen-âge (devenue impériale en 1808) : cet ensemble d'origines disparates va se fusionner progressivement, tout en conservant le souvenir de ses origines et de ses spécificités, des stratégies différentes selon la culture et le milieu social. Ainsi les grands lycées parisiens ont-ils compris des collèges et des classes élémentaires jusqu'au début des années 1960

Pour le 1^{er} degré, deux temps forts incarnés par deux hommes d'Etat : Guizot et Jules Ferry.

Des dates repères :

1833 : la loi Guizot, en application de la Charte de 1830 qui prévoyait une loi sur l'instruction publique et la liberté de l'enseignement : 18 ans et brevet de capacité (et certificat de moralité). Création d'un enseignement primaire public sous la responsabilité de l'université. Création des écoles normales d'instituteurs, et une école (un instituteur) pour chaque commune de plus de 500 habitants. Création d'un corps d'inspecteurs. Limitation de la portée de cette loi aux seuls garçons, les filles restant confiées aux congrégations.

En 1848, 2 conscrits sur 3 savent lire et écrire.

1850 La loi Falloux. Création d'écoles de filles dans les communes de + de 800 habitants, et d'écoles normales d'institutrices. Cette loi enterre le projet de Carnot (1848) et, tout en s'inscrivant dans la dynamique d'une éducation élargie aux classes populaires, la canalise au profit de l'Eglise et de la lutte contre les idées socialistes.

1881 – 1882 Lois Ferry : 1) gratuité 2° instruction obligatoire ; 3) Laïcité

1886 Loi Goblet : remplacement des salles d'asile par les Ecoles maternelles (et classes enfantines) ; écoles primaires supérieures, cours complémentaires ; écoles manuelles d'apprentissage. Femmes acceptées comme institutrices dans des écoles de garçons à condition d'être épouses, sœurs ou parentes directes du directeur

1959 Loi Berthoin (extension de l'instruction obligatoire de 14 à 16 ans et loi Debré (création du système de contrats entre l'Etat et les écoles privées qui le souhaitent)

1968 Loi Faure (réforme de l'Université (autonomie renforcée)

1975 Loi Haby (collège pour tous)

1989 loi Jospin Principes généraux, cycles, IUFM, projets d'établissements

2005 Loi Fillon , dite d'orientation et de programmes (socle commun, aides

2007 Loi Pécresse, dite LRU (libertés et responsabilités des universités) : autonomie dans le domaine budgétaire et la GRH, propriété de leur patrimoine immobilier)

Autres dates importantes : la loi du 11 février 2005 ; les lois de décentralisation

Le 1^{er} degré dans le système éducatif : un rôle qui s'est en partie modifié, un fonctionnement qui est significatif de son « héritage ».

Au niveau national (pilotage, programmes, évaluations, formation initiale des maîtres)

Un organigramme resserré sur les missions et le pilotage dans le cadre de la RGPP

Documents Organigramme et La modernisation sur le site du MEN : renforcer la performance de l'administration

Maîtriser les dépenses publiques

Répondre au mieux des attentes des citoyens.

Les actions de modernisation

Aux niveaux académiques, départemental, inféra départemental

Les interlocuteurs et partenaires : l'Etat et les collectivités. Particularités des services de l'éducation nationale et de la Justice vis-à-vis de l'autorité des préfets. Le Recteur d'académie, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Prendre l'exemple et la présentation de l'académie de Toulouse

La particularité du 1^{er} degré : le Maire, agent de l'Etat.

La particularité et l'ancienneté du lien commune-école.

La particularité de la question de la capacité juridique dans le 1^{er} degré

Le fonctionnement et les acteurs. La politique éducative (Projet académique et projet d'école ; le conseil d'école, le conseil des maîtres. L'IEN-CCPD. L'IA DSDEN : le CTP, la CAPD, Le CDEN. Les services.

Au niveau local :

La commune : l'inscription, le financement. La diversité nationale (moyens, structures. La coopération intercommunale)

Les enjeux : du « bon niveau de pilotage ». Le rôle des directeurs. Comparaisons internationales.

Les enjeux du service rendu au citoyen

Les enjeux de management

Bibliographies

Sites

L'espace professionnel sur le site du ministère

<http://www.education.gouv.fr/pid24329/espace-pro.html>

Celui de la fonction publique

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>

notamment pour le RIME, mais aussi pour la charte Marianne et celui du sénat à propos du référentiel et du label Marianne en provenance de la DGME

<http://www.modernisation.gouv.fr/>

<http://www.esen.education.fr/>

et notamment sur les systèmes éducatifs étrangers

<http://www.esen.education.fr/fr/ressources-par-theme/evolution-des-systemes-educatifs-francais-et-etrangers/systemes-educatifs-etrangers/>

celui de la documentation française

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>